

Livret d'Accueil - "Soleil Pour Tous"

Bienvenue au Service Autonomie à Domicile

Ce livret contient toutes les informations pratiques sur notre organisation, vos droits, nos services et nos engagements pour vous accompagner durant notre collaboration.

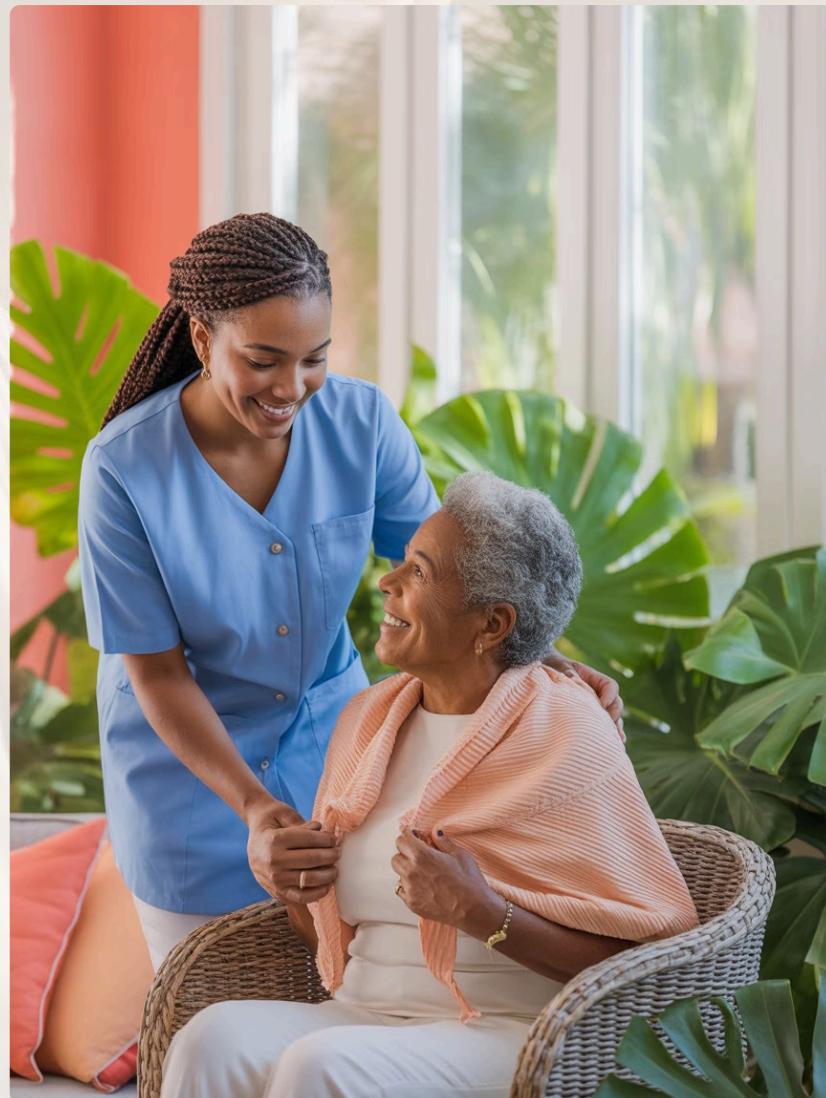
En Guadeloupe, les liens familiaux et la solidarité sont essentiels. C'est avec cette chaleur humaine et ce respect des valeurs locales que notre équipe, formée et bienveillante, vous accompagne au quotidien.

Notre devise, "Ansanm pou nou avansé", illustre notre volonté de cheminer avec vous pour préserver votre autonomie et améliorer votre bien-être dans un service personnalisé, digne et convivial.

Merci pour votre confiance. Notre équipe reste à votre écoute pour un accompagnement basé sur la confiance et la proximité.

Avè on gran respé,

La Direction



Présentation du Service

Qui Sommes-Nous ?

L'association Soleil pour Tous, loi 1901, a été fondée en 2015 en Guadeloupe. Notre Service Autonomie à Domicile est un service d'aide et d'accompagnement à domicile en mode prestataire (vous n'êtes pas l'employeur). Nous prenons en charge toutes les démarches administratives, pour votre tranquillité.

Nos Bénéficiaires

Les personnes âgées (en général de 60 ans et plus) souhaitant rester vivre à domicile, ainsi que les personnes en situation de handicap (tout âge) ayant besoin d'un soutien à domicile.

Nos Zones d'Intervention en Guadeloupe



Accessibilité

Nous vous offrons un accès privilégié avec une place de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Nos Horaires (possibilité de rendez-vous aux horaires d'ouverture).

Accueil au bureau	Du lundi au vendredi	8h00-12h00 et 13h00-17h00
Accueil téléphonique	Du Lundi au Vendredi	8h00-12h00 et 13h00-17h00
Interventions à domicile	7 jours sur 7, 365 jours par an	7h00-19h00
Astreinte téléphonique	Semaine et Week-end	7h00-19h00



Présentation des Équipes

Équipe Bureau

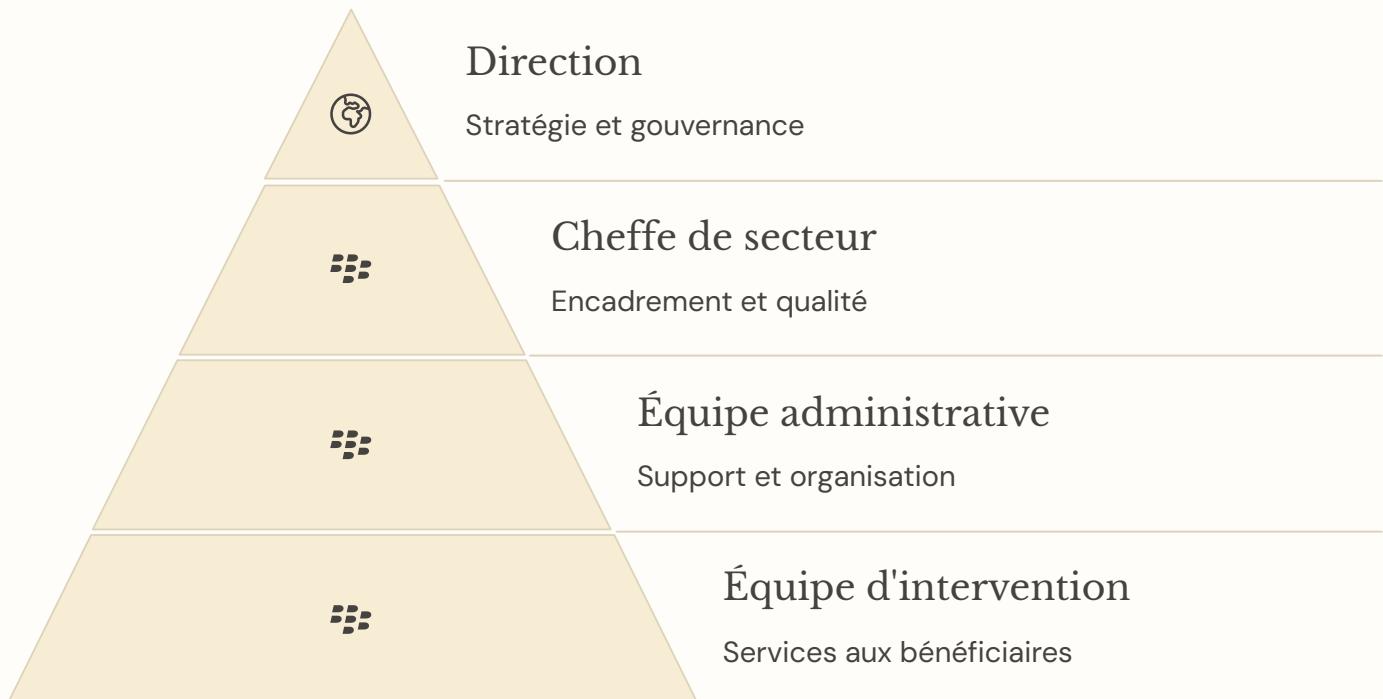
- **Directrice** : Direction générale, stratégie, relations institutionnelles, recrutement
- **Cheffe de secteur** : Encadrement des équipes, évaluation des besoins, élaboration des plans d'aide, suivi qualité
- **Assistante cheffe de secteur** : Soutien administratif, gestion des plannings, premier contact téléphonique
- **Chargé de projet** : Développement de nouveaux projets, recherche de financements, partenariats, communication
- **Assistante administrative** : Accueil physique et téléphonique, gestion administrative, secrétariat, gestion plannings

Équipe d'Intervention

- **Auxiliaires de Vie Sociale (AVS)** : Aide aux actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, lever/coucher, repas) et maintien de la vie sociale
- **Agents à Domicile / Aides à Domicile** : Aide matérielle pour les tâches quotidiennes (entretien du logement, linge, courses, repas simples)

La qualification et mise à jour des compétences : Les intervenants sont formées tout au long de leur carrière chez nous, un plan de formation prévoit les besoins en formation chaque année.

Organigramme Fonctionnel



Notre structure hiérarchique est conçue pour assurer une communication fluide et un service optimal auprès de nos bénéficiaires.

Nos Missions



Aide aux actes essentiels



- Aide à la toilette, à l'habillage et au déshabillage
- Aide aux transferts (lever/coucher) et déplacements
- Préparation et aide à la prise des repas
- Présence attentive et sécurisation



Soutien à l'autonomie



- Entretien du logement et du linge
- Courses, préparation des repas
- Démarches administratives simples
- Stimulation cognitive et maintien du lien social



Coordination des soins



- Communication entre intervenants
- Mise en relation avec soins infirmiers
- Suivi personnalisé des interventions

Ces missions sont adaptées selon l'évaluation des besoins de chaque personne accompagnée.



La Personne de Confiance et l'Aidant

La personne de confiance, désignée librement, peut être consultée sur l'organisation des aides (conseillée mais pas obligatoire).

L'aidant familial collabore avec notre équipe et bénéficie d'un droit au répit reconnu par la loi, avec possibilité de remplacement temporaire financé partiellement par l'APA.

Parcours d'Accompagnement

Découvrez les étapes clés de notre processus d'accompagnement personnalisé, conçu pour répondre à vos besoins spécifiques et favoriser votre autonomie au quotidien.

Premier Contact

Initié par la personne, sa famille ou un professionnel. Ce premier échange permet d'exposer la situation et de convenir d'une visite à domicile.



Soins infirmiers

Si des soins sont nécessaires (sur prescription médicale), nous facilitons la mise en relation avec des professionnels de santé. Vous conservez le libre choix de votre service de soins.



Évaluation Approfondie des Besoins

Un responsable de secteur évalue votre situation globale à domicile : environnement, capacités, difficultés et besoins. Cette visite est gratuite et sans engagement. Nous vous informons sur les aides financières disponibles et vous accompagnons dans vos démarches.



Élaboration du Projet personnalisé

Sur la base de l'évaluation, nous élaborons une proposition détaillant les interventions et objectifs pour améliorer votre quotidien.



Mise en Place et Suivi

Après validation du plan d'aide et obtention du financement, nous établissons un contrat de prestation et organisons le démarrage des interventions selon un planning précis. Le projet fait l'objet d'un suivi régulier et peut être ajusté selon l'évolution de vos besoins.



- Pour les aides à domicile uniquement : l'association met en place les interventions
- Pour des besoins incluant des soins : nous vous orientons vers les professionnels du territoire



Modalités de Remplacement et Imprévus

Procédure de Remplacement

- Anticipation systématique** : Pour les absences prévisibles, un remplaçant est identifié et vous êtes informé au moins 7 jours à l'avance.
- Réactivité en cas d'imprévu** : Si l'intervenant est indisponible le jour même, l'astreinte déclenche une recherche dans le pool de réserve. Les actes essentiels sont sécurisés en priorité.
- Traçabilité & continuité** : Chaque remplacement est enregistré dans le logiciel de télégestion et le cahier de liaison à domicile.

En Cas d'Imprévu ou d'Urgence

Si vous prévoyez une absence, informez-nous au moins 10 jours ouvrés à l'avance pour des vacances ou une cure. Pour une hospitalisation prévue, communiquez vos dates d'entrée et de sortie. En cas d'absence de dernière minute, faites prévenir le numéro d'astreinte sans attendre.

À votre retour, confirmez-nous votre date et heure 48h à l'avance et transmettez les nouvelles consignes éventuelles. Ces réflexes garantissent la continuité du service et évitent toute facturation inutile.

La bientraitance

La bientraitance guide chacune de nos interventions. Tout comportement contraire fait l'objet d'une procédure d'alerte : signalement interne immédiat, évaluation rapide par un responsable, et transmission externe si nécessaire (plateforme 3977, Conseil départemental, procureur).



Les Engagements du Service et Vos Droits

Nos Engagements

Être à votre écoute

Nous prenons en compte vos besoins spécifiques et restons disponibles pour toute question.

Vous informer

Nous expliquons clairement l'organisation des interventions et les aides financières disponibles.

Vous accompagner

Nous adaptons nos services à votre projet personnalisé et assurons les remplacements sans délai.

Assurer la qualité

Nous évaluons régulièrement votre satisfaction et formons notre personnel aux meilleures pratiques.

Vos Droits Fondamentaux

Libre Choix

Vous participez activement à la définition de votre accompagnement dans le respect du plan d'aide.

Consentement Éclairé

Aucune intervention n'est mise en place sans votre accord basé sur une information complète.

Participation Active

Vous êtes l'acteur principal de votre projet, avec possibilité d'être assisté si nécessaire.

Droit à la Renonciation

Vous pouvez refuser ou interrompre l'accompagnement en respectant les conditions contractuelles.



Informations Pratiques et Partenaires

Tarifs et Avantages Fiscaux

Nos tarifs sont indexés sur le taux horaire CNAV, révisé chaque 1er janvier. En attendant une aide publique, vous pouvez activer l'option "Avance immédiate" du crédit d'impôt, qui déduit 50% du coût dès le paiement.

Évaluation et Amélioration

Chaque année, nous réalisons une évaluation de satisfaction pour recueillir vos avis et adapter nos services. Notre service fait également l'objet de contrôles réguliers des autorités compétentes (haute autorité de santé) pour garantir transparence et conformité.

Valeur et argent

Le personnel s'engage à ne recevoir des personnes accompagnées ni délégation de pouvoir sur les avoirs, dons ou droits, ni donation, ni legs, ni dépôt de fonds, bijoux ou valeurs.

Partenaires et Coordonnées Utiles

Conseil Départemental de la Guadeloupe

Hôtel du Département, Boulevard Félix Eboué, 97100 BASSE-TERRRE | 0590 99 77 77

Agence Régionale de Santé (ARS)

Bisdary, Rue des Archives, 97113 GOURBEYRE | 05 90 80 94 94

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Pôle Médico-social, Rue du Docteur Hélène, 97190 LE GOSIER | 05 90 83 14 28

Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS)

Siège aux ABYMES | Assurance Maladie: 36 46 / Retraite: 3960

Notre devise, "Ansanm pou nou avansé", illustre notre volonté de

